

## Règle d'adhésion

**Organisme de formation, Cabinet conseil, Consultant, Formateur indépendant**

### Pourquoi ?

- Le GARF est une Association qui rassemble en priorité des Responsables Formations et des Responsables Développement des Compétences en entreprise.
- Le GARF doit rester un lieu d'échanges entre pairs où chacun porte les valeurs communes de bienveillance, efficacité, partage, réflexion et solidarité.
- Le GARF souhaite maintenir une proportion de  $\frac{3}{4}$  d'adhérents Responsables Formations et Responsables Développement des Compétences et  $\frac{1}{4}$  d'autres adhérents.
- Le GARF n'est pas un lieu de développement d'affaires ou de sollicitations commerciales auprès des membres.

### La règle ?

La demande d'adhésion d'un Organisme de formation, Cabinet conseil, Consultant ou Formateur indépendant sera soumise à condition :

-en adhérent, au moins 2 noms de Responsables Formations / Responsables Développement des Compétences (issus de leurs réseaux professionnels) susceptibles d'être intéressés pour rejoindre le GARF doivent être proposés

ou

-revenir vers nous avec **au moins 2** noms de Responsables Formations / Responsables Développement des Compétences, dès qu'ils ont connaissance de la présente règle, afin que leur demande d'adhésion puisse être étudiée plus avant

-Le GARF s'engage dans un second temps à « convertir » **les prospects proposés** en futurs adhérents, en prenant attache avec eux afin de leur présenter l'offre du GARF et sa valeur ajoutée, et en les conviant à des réunions de groupe.

-Si les prospects proposés n'adhèrent finalement pas à l'Association, l'Organisme de formation, le Cabinet conseil, le Consultant ou le Formateur indépendant, n'en sera pas tenu responsable et son adhésion au GARF pourra tout de même être validée

-Si l'Organisme de formation, le Cabinet conseil, le Consultant ou le Formateur indépendant ne souhaite pas nous partager **au moins 2 noms de** Responsables Formations / Responsables

Développement des Compétences issus de ses réseaux professionnels, alors sa demande d'adhésion au GARF se verra refusée